



## ASBL AGISC Centre Sportif Local intégré

Service des Sports

### Aides à la formation des moniteurs sportifs

## CONDITIONS D'ACCES ET CRITERES DE SELECTION

Les conditions d'accès sont les suivantes. Le moniteur doit :

- Entraîner dans l'un des clubs de l'entité de Comines-Warneton, ou s'y engager ;
- S'engager à ne pas quitter son club dans l'année qui suivra l'obtention du brevet et continuer à entraîner dans l'entité de Comines-Warneton dans les 2 années qui suivront l'obtention du brevet <sup>1</sup> ;
- Respecter la [charte du mouvement sportif](#) ;
- Avoir débuté ou terminé sa formation en 2022 ou après 2022.

Le dossier de candidature devra comprendre les documents suivants :

- Formulaire de candidature (joint au présent document) ;
- Copie de la carte d'identité ;
- Copie des diplômes en rapport avec le domaine du sport et des premiers soins (BEPS, BSSA, etc.) ;
- Lettre de motivation ;
- Dans l'éventualité où des frais auraient déjà été engagés pour les cours théoriques, joindre un extrait de compte.

Le dossier complet devra être envoyé par mail à [info@sports-agisc.be](mailto:info@sports-agisc.be)

En fonction des budgets disponibles, le Bureau Exécutif de l'AGISC remettra un avis à l'Organe d'Administration qui prendra sa décision en se référant aux critères suivants :

- Discipline choisie ;
- Nombre de moniteurs formés dans le club et dans la discipline ;
- Nombre d'affiliés dans le club ;
- Titres pédagogiques (en rapport avec le sport) détenus par le candidat ;
- Âge du candidat ;
- Argument(s) présenté(s) dans la lettre de motivation.

En cas d'avis favorable, il sera alors délivré au candidat un courrier de promesse de prise en charge de ses frais de formation pour les étapes 1 et 3 (à condition que le nombre minimum de participants soit atteint pour l'étape 3).

<sup>1</sup> À défaut, l'ASBL AGISC sera en droit de réclamer le remboursement de la totalité des frais qu'elle aura pris en charge pour la formation du moniteur. En ce compris le prorata de sa participation à la session consacrée aux premiers soins en milieu sportif.



L'engagement financier pour les cours théoriques sera remboursé une fois le brevet entièrement validé, sur présentation d'un extrait de compte. Le club ou le candidat lui-même devront donc avancer le coût de l'inscription.

Pour toute question éventuelle, vous pouvez prendre contact directement avec nos services via [info@sports-agisc.be](mailto:info@sports-agisc.be) ou par téléphone au 056/48.42.28.



## ASBL AGISC Centre Sportif Local intégré

Service des Sports

### Aides à la formation des moniteurs sportifs

Dossier de candidature

## PARTIE 1 : FICHE SIGNALÉTIQUE DU CANDIDAT

Nom et prénom : .....

Date de naissance : ...../...../.....

Adresse : .....

Code postal : ..... Commune : .....

Adresse mail : .....

Numéro de téléphone : .....

Discipline dans laquelle le candidat souhaite se former : .....

.....

Le candidat est affilié ou entraîne dans un club sportif de Comines-Warneton :  Oui  Non

Le candidat dispose déjà d'un brevet Adeps ou d'un titre pédagogique en rapport avec le sport :  Oui  Non

Si oui, précisez de quel(s) diplôme(s) il s'agit : .....

.....

Le candidat a commencé une formation en vue de l'obtention d'un brevet Adeps ou a obtenu un brevet Adeps dans le courant de l'année 2022 :  Oui  Non

Si oui, précisez de quel(s) brevet(s) et de quelle(s) discipline(s) il s'agit : .....

.....

Date de début : ...../...../..... Date de fin : ...../...../.....

Veillez joindre à cette fiche signalétique :

- Une copie des titres et diplômes en rapport avec le sport (éducation physique, éducateur sportif, coaching sportif, master en sciences de la motricité, etc.). Idem pour les brevets de secourisme (BEPS, BSSA, etc.) ;
- Une copie de la carte d'identité ;
- Une lettre de motivation ;
- Un extrait de compte si le candidat a déjà engagé des frais pour les cours théoriques « Moniteur Sportif Initiateur ».

### **ASBL Animation et Gestion des Infrastructures Sportives Communales**



**PARTIE 2 : ATTESTATION D'APPARTENANCE A UN CLUB SPORTIF DE L'ENTITE DE COMINES-WARNETON (à remplir par le club)**

Je soussigné, .....

Président(e) du club .....

dont le siège social est situé à .....

.....

Atteste, par la présente, que Madame/Monsieur (biffer la mention inutile) .....

..... est affilié/entraîneur (biffer la mention inutile)

dans notre club sportif.

Les frais d'inscription pour les différentes parties du brevet Adeps « Moniteur Sportif Initiateur » seront pris en charge par :

- Partie théorique :       Le club       Le candidat
- Partie pratique :       Le club       Le candidat

Le club s'engage à informer l'AGISC dans le cas où le candidat quitte le club ou cesse son activité une fois sa formation terminée.

Dans le cadre du présent dossier, les parties s'engagent à respecter la réglementation applicable au traitement des données à caractère personnel et, en particulier, le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) ainsi que la loi relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel.

Cela implique que soient prises toutes les mesures techniques et organisationnelles permettant d'assurer le respect des principes en la matière, en ce compris la sécurité et la confidentialité des données.

Les parties garantissent en outre le respect de la réglementation précitée par leur personnel et sous-traitants éventuels.

En signant le présent formulaire, le club accepte l'ensemble des conditions d'octroi des aides à la formation du Service des Sports et Centre Sportif Local AGISC. A défaut de l'une de ces conditions, l'ASBL AGISC sera en droit de réclamer au candidat ou au club le remboursement de l'ensemble des frais qui auront été engagés. En ce compris le prorata de la participation à la formation aux premiers secours en milieu sportif.

La Présidente/le Président du club,  
Suivi de la mention « Lu et approuvé »

.....

**ASBL Animation et Gestion des Infrastructures Sportives Communales**



## **PARTIE 3 : ENGAGEMENTS DU CANDIDAT**

En signant ce document, le candidat s'engage à :

- Promouvoir la pratique de sa discipline ;
- Respecter la [charte du mouvement sportif](#) ;
- Rester dans sa structure (le club) au moins durant l'année qui suivra l'obtention de son brevet ;
- Rester dans une structure (un club) de l'entité de Comines-Warneton au moins durant les 2 années qui suivront l'obtention de son brevet ;
- Terminer sa formation dans son entièreté (brevet Adeps Moniteur Sportif Initiateur).

A défaut de l'une de ces conditions, l'ASBL AGISC sera en droit de réclamer au candidat le remboursement de l'ensemble des frais qui auront été engagés. En ce compris le prorata de la participation à la formation aux premiers secours en milieu sportif.

Dans le cadre du présent dossier, les parties s'engagent à respecter la réglementation applicable au traitement des données à caractère personnel et, en particulier, le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) ainsi que la loi relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel.

Cela implique que soient prises toutes les mesures techniques et organisationnelles permettant d'assurer le respect des principes en la matière, en ce compris la sécurité et la confidentialité des données.

Les parties garantissent en outre le respect de la réglementation précitée par leur personnel et sous-traitants éventuels.

En signant le présent formulaire, le club accepte l'ensemble des conditions d'octroi des aides à la formation du Service des Sports et Centre Sportif Local AGISC.

Le candidat,

Suivi de la mention « Lu et approuvé »

.....